

Lundi 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° 2010.06.06.98

**Attribution d'une subvention au
Club Initiative Emploi Formation (C.I.E.F.)
Participation de Cap Excellence
au financement du dispositif
« Ami Touristes Balnéaires »**

L'An Deux Mil Dix, le lundi 28 juin, à 8 heures 30, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle du Conseil, au siège social (2^{ème} étage), sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président du Conseil, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 21 juin 2010.

PRÉSENTS : 13		
M. Jacques	BANGOU	Président du Conseil
Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice Présidente
M. José	GUIOLET	4 ^{ème} Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
M. Robert	BARBIN	Délégué communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée communautaire
M. Serge	NIRELEP	Délégué communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée communautaire

MANDANTS : 2	MANDATAIRES : 2
M. Dominique BIRAS Mme Juliana FENGAROL	Mme Alexandrine MOUEZA Mme Suzelle SEVILLE

EXCUSÉS : 4
M. Eric JALTON M. Rosan RAUZDUEL M. Franck PETIT Mme Eliane GUIOUGOU

ABSENT : 1
M. Georges BREDET

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n° 09.07.05/42 du Conseil Communautaire en date du 31 juillet 2009 portant prise en compte de la compétence obligatoire « Politique de la ville » - Reconnaissance et définition de l'intérêt communautaire ;
- VU la délibération n°10.01.01/03 du Bureau Communautaire en date du 15 janvier 2010 portant attribution d'une subvention au Club Initiative Emploi Formation au titre du dispositif « AMI Touristes Croisières » ;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

Par délibération en date du 31 juillet 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a défini l'intérêt communautaire du bloc de compétence obligatoire « politique de la ville » et a notamment retenu, comme relevant de l'intérêt communautaire, la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 : De verser au Club Initiative Emploi Formation (C.I.E.F.) la participation financière de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence au dispositif « A.M.I. Touristes Balnéaires », qui s'élève à la somme de **dix-sept mille cent onze euros trente-deux cents (17 111,32€)** au titre de l'exercice 2010.

ARTICLE 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence - Exercice 2009 et suivants - Chapitre 65- Compte 6574 (subventions aux associations).

ARTICLE 3 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de POINTE-À-PITRE, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-A-Pitre, Madame la Présidente du Club Initiative Emploi Formation et à Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

POINTE-À-PITRE, le

Le Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-A-Pitre, le
- Délibération transmise à Madame la Présidente du Club Initiative Emploi Formation
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes/Gosier, le